

Département de l'Ariège
MAIRIE DE LOUBIERES

Téléphone/ Fax : 05.61.05.33.65
e.mail : mairie.loubieres@orange.fr

Compte rendu du conseil municipal du 6 avril 2022

Présents :

Mesdames : Fabienne VIGNES, Chantal AUGÉ, Muriel CAVAILLES, Nadine LAURENS, Anne MORANDEIRA.

Messieurs : Denis BELARD, Frédéric JEAN, Daniel JEAN, Quentin MICHELON, Gérard ROUGE.

Secrétaire de séance : Anne MORANDEIRA

Ordre du jour :

- 1) Communication de l'état des indemnités des élus
- 2) Compte de gestion et administratif 2021
- 3) Affectation des résultats de 2021
- 4) Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022
- 5) Subvention aux associations
- 6) Subvention au CCAS
- 7) Budget primitif 2022
- 8) Communauté d'agglomération : fonds de concours voirie
- 9) Questions diverses

1) Communication de l'état des indemnités des élus :

L'état des indemnités de toute nature, au titre de tout mandat et de toutes fonctions en tant qu'élu local, doit être communiqué chaque année aux membres de l'assemblée délibérante avant l'examen du budget.

Un état récapitulatif de l'ensemble des indemnités perçues, de toute nature, par les élus doit être établi et libellées en euros au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat.

Cela fait suite aux dispositions de la Loi Engagement et Proximité de 2019.

Cette procédure fait uniquement l'objet d'une communication (pas de débat, pas de délibération, ni de transmission au contrôle de légalité).

	Fonction	Indemnités brutes de fonctions
Denis BELARD	Maire Janvier/Décembre	11901,48 €
Fabienne VIGNES	Adjoint Janvier/Décembre	4620,60 €
Frédéric JEAN	Adjoint Janvier/Décembre	4620,60 €
Daniel JEAN	Conseiller Délégué Janvier/Décembre	1857,48 €
Gérard ROUGE	Conseiller Délégué Janvier/Septembre	312,12 €
TOTAL		23312,28 €

2) Compte de gestion et administratif 2021 :

Il est fait présentation du compte de gestion (trésorerie), établi suite à la commission des finances qui s'est réunie le 5 avril 2022.

Après la sortie de séance du maire, les élus procèdent au vote du compte administratif, qui est adopté à l'unanimité (8 voix pour).

3) Affectation des résultats de 2021 :

Sont présentées les affectations de résultats :

Fonctionnement		Investissement	
Total dépenses =	153 953,64 €	Total dépenses =	9 765,45 €
Total recettes =	161 344,74 €	Total recettes =	19 154,91 €
Résultat net =	7 391,10 €	Résultat net =	9 389,46 €
Report 2020 (002) =	76 007,79 €	Report 2020 (001) =	28 481,06 €
Résultat 2021 à reporter sur l'exercice 2022=	83 398,89 €	Résultat 2021 à reporter sur l'exercice 2022=	37 870,52 €

4) Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 :

Afin d'anticiper une gestion des dépenses à venir (connues et inconnues), il est proposé une augmentation de 1%.

	Taxe foncière « Bâti »	Taxe foncière « non Bâti »
2021	98 599	4 246
2022	99 581	4 289

Il est procédé au vote. La proposition est adoptée à la majorité des voix (Pour : 8 Contre : 1. Abstention :0).

5) Subvention aux associations :

Les 5 associations ayant fait une demande de subvention à la commune, sont les suivantes :

- Société de chasse (ACCA) = 100 € TTC
- Association club de l'amitié St-Jean-de-Verges, Loubières = 120 € TTC
- Restaurants du cœur = 100 € TTC
- Société Intercommunale de pêche : 100€
- Foyer rural : 0 € TTC

Pour rappel, la subvention au foyer rural est attribuée pour réaliser l'organisation de la fête du village (dernier week-end de juillet). En 2020, nous avons versé la subvention de 2 700€ alors que la fête n'a pas eu lieu. Cette subvention de 2020 tient lieu d'avance.

Il est également rappelé que les subventions ne sont versées qu'après production du bilan de l'année précédente.

Il est procédé au vote. La proposition est adoptée à l'unanimité des voix (Pour : 9).

6) Subvention au CCAS :

La subvention au CCAS de la commune, d'un montant de 1000€ est reconduite après un vote à l'unanimité (9 voix pour).

7) Budget primitif 2022 :

Le budget primitif pour l'année 2022 est présenté au conseil municipal.

- Budget de fonctionnement = 235 498.89 €
- Budget d'investissement = 144 400.60 €

Il est procédé au vote. Le budget primitif est adopté à l'unanimité (9 voix).

8) Communauté d'agglomération : fonds de concours voirie :

La CAPFV (Communauté d'Agglomération du Pays de Foix-Varilhes) réalise chaque année, pour le compte des communes membres, des travaux de grosses réparations de chaussée sur la voirie communale et participe financièrement via un fonds de concours dédié.

Le programme 2020 a été achevé au cours du second semestre 2021.

Compte tenu de l'obtention tardive de la DETR 2020 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), le conseil communautaire n'a approuvé la répartition financière définitive que le 23 mars 2022.

Il est donc demandé au conseil municipal de prendre une délibération concernant le montant de la part communale.

9) Questions diverses :

- Communauté d'agglomération : SMECTOM :

Séance d'information et d'échange avec le SMECTOM, le 4 mai 2022. Les maires, les délégués titulaires et suppléants de l'agglomération au SMECTOM sont invités à participer à cette réunion de concertation concernant la mise en place prochaine de la tarification incitative au sujet de la collecte des déchets ménagers.

- SMECTOM :

Nouvelle tarification reçue en mairie le 6 mars 2022 : voir en annexe

La secrétaire,

Anne MORANDEIRA